Conséquences sociales du chômage et coûts de la santé

Autor(en): **Piller, Otto**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **56 (1998)**

Heft 2: **Sans travail à 55 ans : et après?**

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-140729

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CONSÉQUENCES SOCIALES DU CHÔMAGE ET COÛTS DE LA SANTÉ

Otto PILLER
Directeur de l'Office fédéral
des assurances sociales
Berne

Introduction

Nous vivons une époque paradoxale et pleine de contradictions. A ce propos, je cite de mémoire un passage de l'ouvrage d'Erich Fromm *Avoir ou être* : «Nous avons une économie saine, mais une société malade». Aujourd'hui, rien n'a changé. Au contraire, l'économie est moins saine qu'avant et la société tout aussi malade, si ce n'est plus. Nous vivons dans l'incapacité presque totale d'harmoniser une économie saine avec une société saine, de créer une économie qui n'aliène pas la santé de ceux qui contribuent à leur prospérité. Une société est saine lorsque chacun de ses membres y trouve un potentiel d'épanouissement dépourvu de peurs et de craintes. Les faits sont pourtant clairs : études et analyses montrent qu'il y a en permanence, dans notre société, un groupe de plus en plus important de personnes exclues de cet épanouissement auquel chacun a droit.

En ce qui concerne les contradictions de la vie économique actuelle, j'aimerais évoquer l'exemple d'un ami, ingénieur ETS âgé de 56 ans, qui se retrouve sans travail suite à la restructuration de son entreprise. Cette entreprise n'est autre que Swisscom, dont on a privatisé une partie du capital, mais qui appartient toujours à la Confédération. Mon ami n'est pas le seul dans ce cas puisque sa situation illustre la politique de l'entreprise. Ces personnes restent à l'abri des besoins matériels puisqu'elles reçoivent, pour autant qu'elles aient travaillé dix-sept ans dans l'entreprise, entre 60 et 80% de leur rente deuxième pilier. D'autres entreprises, en revanche, ne connaissent pas de plan social et ce sont souvent ces mêmes

entreprises qui réclament à cors et à cris l'augmentation de l'âge de la retraite à 67 ans pour tout le monde. Que de paradoxes et de contradictions !

La Suisse reste un pays riche

Il faut garder à l'esprit que dans le concert des nations, la Suisse reste un pays riche qui accumule des milliards de francs de capital. Et malgré cette richesse, notre société ne parvient pas actuellement à maintenir une juste répartition de cette richesse de manière à favoriser l'épanouissement. Nous ne pouvons plus continuer dans ce sens car les maladies psychiques progressent rapidement dans notre pays. Alors quel raisonnement fait-on ? Les maladies psychiques augmentent, donc les frais de traitement par des psychologues et des psychiatres augmentent, donc les assureurs réduisent la part des caisses maladie à ce genre de traitement. Mais personne n'est capable d'empoigner ce problème, de prévenir les maladies psychiques et d'en analyser les causes au lieu de remédier uniquement aux effets. Si notre société était plus saine, elle aurait moins besoin de psychothérapeutes et ne se préoccuperait pas de l'augmentation de ces coûts de santé. La solution ne consiste pas à exclure ces traitements du catalogue des soins pris en charge par les caisses maladie, mais à mettre en oeuvre des mesures qui permettraient à chacun de vivre dans une société saine. Autre fait statistiquement prouvé : la Suisse connaît l'un des taux de suicides les plus élevés du monde, quasi au même niveau que le Japon et la Finlande. Ce phénomène affecte une partie non négligeable des personnes de 55 ans et plus.

Priorité aux services

Une opinion très largement répandue veut que l'économie crée de nouveaux emplois dans le secteur des technologies de pointe. Au delà de l'an 2000, le marché du travail comptera à peine 30% des emplois dans le secteur industriel. Dans l'agriculture, la proportion des emplois atteindra alors 4% au plus. Entre 60 et 70% des postes de travail relèveront du secteur des services. La diminution des emplois dans l'industrie n'entraîne pas de réduction de la production des biens, au contraire, cette dernière ne cesse de croître en raison de la rationalisation, de l'automatisation et de la robotisation des fabrications industrielles. C'est surtout à partir

des années 60-65 que l'on a commencé à mettre en place des chaînes de fabrication automatiques dans l'industrie, comme conséquence logique de l'informatisation. Une simple voiture automobile de gamme moyenne nécessite aujourd'hui dix fois moins de main-d'oeuvre qu'il y a vingt ans. Conséquence logique de cette évolution, les postes appartiendront à l'avenir au secteur tertiaire qui comprend notamment la santé, l'écologie, l'environnement, les activités paramédicales et autres.

L'article 2 de la Constitution fédérale, la charte fondamentale des droits des citoyens et l'activité de l'Etat, fait un devoir à la Confédération de veiller au bien commun. Mais qui parle encore aujourd'hui de cet objectif de prospérité commune ? Contrairement à ceux qui voudraient que l'Etat se retire complètement de l'économie pour ne gérer que la misère, je pense que l'Etat a le devoir d'assurer le plein emploi en créant des emplois. Il appartient dès lors aux pouvoirs publics de veiller à ce que toute personne apte à travailler puisse exercer une activité, contre une rémunération couvrant le minimum vital. L'économie vise quant à elle un but tout différent, le profit, la multiplication du capital, objectif fondamentalement différent de celui de l'Etat. Comment, dans ces conditions, laisser à cette même économie la responsabilité de créer des emplois ? Un marché du travail s'impose en dehors de tout objectif de profit. Pourquoi l'Etat ne s'engagerait-il pas résolument ?

Formation, oui mais...

La société exige toujours plus de formation continue de la part chacun; mais elle doit tenir compte du fait que chaque être humain a sa dignité et cette dignité n'a rien à voir avec l'intelligence et les capacités personnelles. Chacun a le droit de vivre, dignement, avec un revenu suffisant, indépendamment de ses capacités. Ici, le rôle social des pouvoirs publics s'impose, non par le biais de l'assistance publique, mais par l'intermédiaire de ce marché secondaire du travail. C'est une erreur de croire que chacun peut gagner sa vie derrière un ordinateur.

Les CFF suppriment les contrôleurs de train. Aujourd'hui, de très nombreuses femmes n'osent plus voyager, le soir notamment. Et les CFF se plaignent de la baisse du nombre de voyageurs. Alors pour remplacer les contrôleurs, on

crée des polices ferroviaires privées pour rassurer les voyageurs. C'est un exemple typique de suppression aberrante d'emplois. Autre exemple du même type : partout on diminue les équipes de nettoyage et d'entretien des bâtiments. Ces personnes se retrouvent au chômage, n'ont pas de grandes qualifications. Les experts disent ensuite : «voyez, lorsqu'on n'a pas de qualifications, on se retrouve automatiquement au chômage». Et l'on s'imagine qu'en leur faisant suivre des cours d'informatique, on va pouvoir les replacer sur le marché du travail. Grossière erreur.

Dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux, la réduction du personnel soignant, du personnel paramédical, des aides infirmières et aussi des équipes de nettoyage conduit à un résultat catastrophique. On supprime toute une série de postes de travail exigeant des qualités humaines essentielles pour que la vie soit agréable. On ne tient plus compte de la qualité des relations, même dans ces établissements. Nouvelle grossière erreur. Pour assainir notre société et pour que chacun y trouve son épanouissement, il faut redonner une valeur économique à la relation humaine et ne pas supprimer tous les postes qui lui font une large place.

Un bilan social révélerait que le maintien de ces emplois ne coûterait pas plus cher à la société que de réparer les dégâts engendrés par le chômage. Quand donc l'imagination et la pensée globale feront-elles place aux réflexes de secteur ?

Adapter notre sécurité sociale aux besoins contemporains

La proposition principale de la 11e révision de l'AVS actuellement en préparation et qui sera mise en consultation par le Conseil fédéral vers la fin de cette année, consiste à flexibiliser l'âge de la retraite, voire à introduire une retraite à la carte. Des solutions flexibles pour l'AVS, et notamment l'âge de la retraite, s'imposent dans la mesure où elles interfèrent avec les autres assurances sociales (notamment l'Assurance invalidité et l'Assurance chômage).

Elever aujourd'hui l'âge de la retraite, comme le demandent avec insistance les milieux économiques et patronaux, est une aberration au moment où les emplois diminuent.

A court terme, la solution réside dans la retraite au plus tard à 65 ans pour les hommes et les femmes, avec flexibilisation vers le bas à partir de 62 ans. On s'efforcera d'appliquer des critères sociaux pour déterminer le montant de la rente à l'âge de 62 ans. On peut fort bien imaginer des critères de revenu et une solidarité en fonction du salaire à 62 et à 65 ans. Ainsi, pour un gros salaire, la rente entre 62 et 65 ans serait plus basse qu'à partir de 65 ans; au contraire pour un bas salaire, cette rente serait plus élevée ou équivaudrait à ce salaire entre 62 et 65 ans. On peut également introduire des facteurs tels que la durée de l'activité professionnelle et, par exemple, à partir de 40 ans d'activités, admettre la retraite pleine à 62 ans. Cette solution implique d'avoir commencé son activité lucrative à 22 ans au plus tard. A court terme, il semble exclu, quoique souhaitable, de descendre à 60 voire 58 ans pour le début de la retraite, en raison des problèmes aigus de financement.

AI à la rescousse

20% des hommes entre 60 et 65 ans bénéficient d'une rente AI. La situation conjoncturelle, les licenciements massifs, les restructurations et la globalisation les ont poussés à se prévaloir de l'Assurance invalidité (AI). On retrouve d'ailleurs cette situation dans l'assurance chômage; ici aussi on constate qu'entre 63 et 65 ans, de plus en plus de personnes au chômage bénéficient d'un pont AVS. Mais il serait erroné de croire que la question appelle une réponse financière. La société se doit de tenir compte de son échelle de valeurs et de tout ce que la profession apporte à la socialisation et à l'intégration. Un grand nombre d'invalides, de personnes handicapées peuvent effectuer un travail. L'offre est cependant beaucoup plus faible que la demande. La seule réflexion économique et financière ignore à nouveau dans ce domaine les préoccupations de dignité et de valeur sociale de la personne. La 11e révision de l'AVS incitera les employeurs à tenir compte de cette situation; ils s'agira pour eux de créer des emplois permettant de maintenir l'intégration économique des personnes vieillissantes et des personnes diminuées dans leurs capacités ou handicapées.

Il est indubitable que l'on pourra ainsi fortement réduire les coûts sociaux de la santé d'une manière générale.

Conclusions

Notre société est invitée aujourd'hui à remettre en valeur le fondement institutionnel de la prospérité commune, du bien-être général. Il faut surtout tordre le cou une fois pour toutes à cette idée erronée selon laquelle l'économie seule crée des emplois et que l'Etat doit laisser faire et se retirer. L'histoire de notre pays prouve le contraire. Ce sont les pouvoirs publics dans presque tous les cantons qui ont créé les compagnies d'électricité. Ce sont les pouvoirs publics qui ont construit les infrastructures telles que le tunnel du Gottard, par exemple. A cette époque, la Suisse comptait parmi les pays les plus pauvres d'Europe. C'est la politique et non l'économie qui a sorti la Suisse de son état de pays d'émigration incapable de nourrir la totalité de sa population.

On oublie trop souvent que les grandes entreprises suisses d'aujourd'hui étaient de toutes petites entreprises, avant que les cantons et la Confédération n'investissent dans de grandes infrastructures publiques. Les chemins de fers fédéraux sont nés de la reprise par les pouvoirs publics d'entreprises de transports privées. C'est une réflexion intéressante à faire à l'heure où l'on ne parle que de privatiser les services publics existants.

Aujourd'hui, c'est vrai qu'il n'y a peut-être plus besoin de l'intervention directe de l'Etat dans le secteur industriel, mais les besoins en revanche sont immenses en ce qui concerne le secteur des services où l'on retrouve tous les métiers médicaux, paramédicaux et sociaux. Je reste quant à moi optimiste en ce qui concerne l'avenir, pour autant que nous abandonnions cette hystérie collective selon laquelle un individu n'a de valeur que dans la mesure où il gagne beaucoup d'argent. Nous ne pouvons admettre que les entreprises maximisent leurs gains au détriment du bien commun et de la société en général.